

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 22 FEVRIER 2024

Convocations adressées le : vendredi 16 février 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 10

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 0

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 10

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Armelle AUDIN ; Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ;
Christian GATARD ; Michel GILLOT ; Patrick LEFRANCOIS ; Franck MAZET ; Brigitte
PINEAU ; Laurent RAYMOND

Suppléants à voix délibérative :

Suppléants sans voix délibérative :

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Absents excusés:

Frédéric AUGIS ; Corinne CHAILLEUX ; Evelyne DUPUY ; Armelle GALLOT-
LAVALEE ; Aude GOBLET ; Sébastien MARAIS ; Michel PADONOU.

Secrétaire de séance :

Michel GILLOT

**C 24/02/06 – MARCHES PUBLICS – SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS
SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES DU SYNDICAT DES
MOBILITES DE TOURAINE - APPROBATION**

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, présente le rapport suivant :

Le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) a été instauré par l'article 13 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire.

Depuis le 1er janvier 2023, son adoption et sa publication ont été rendues obligatoires pour les acheteurs publics dépassant les 50 millions d'euros HT d'achat. L'élaboration d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) est une obligation réglementaire du Code de la commande publique (article L. 2111-3).

Le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (dit SPASER) va permettre au Syndicat des Mobilités de Touraine d'orienter ses marchés publics et ses concessions autour d'une politique socialement et écologiquement responsable tout en valorisant certaines pratiques d'ores et déjà mises en place avec des critères environnementaux, des marchés réservés aux entreprises d'insertion et/ou adaptées, des conditions d'exécution prenant en compte le réemploi des matériaux...

Le Schéma doit déterminer les objectifs de passation des marchés publics comportant des éléments à caractère social et écologique et il doit promouvoir l'économie circulaire.

Concrètement, dans la majorité des cas, les SPASER adoptés s'organisent autour de trois axes principaux :

Le SPASER proposé aujourd'hui se développe autour des axes suivants :

- **Axe 1** - l'utilité sociale et solidaire reprenant l'éthique dans les achats et la solidarité (heures d'insertion, marchés réservés, le recours à l'économie sociale et solidaire) ;
- **Axe 2** - l'exemplarité environnementale autour de l'économie circulaire, en terme de performances énergétiques, la diminution de l'empreinte carbone ou de l'impact des achats du Syndicat des Mobilités de Touraine sur la nature etc ;
- **Axe 3** - l'efficacité économique pour que les achats du Syndicat des Mobilités de Touraine soient au service du territoire et de ses partenaires économiques.

La présente délibération vise à adopter le SPASER du Syndicat des Mobilités de Touraine pour les années 2024 à 2026. Un bilan régulier sera effectué et diffusé afin d'informer le territoire du déploiement et du développement de la politique des achats socialement et écologiquement responsables.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L. 2111-3,

- **APPROUVE** le SPASER du Syndicat des Mobilités de Touraine en pièce annexe de la présente délibération pour la période 2024 à 2026.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

| | |
|--|--|
| <p>Le secrétaire de séance,</p>   <p>Michel GILLOT</p> | <p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>   <p>Soazic LE GUEN</p> |
|--|--|